



infos

TRAVAUX

Mars 2019
N°4

**FONTAINE ROSÉE
/ PIERREFITTE-SUR-SEINE**

www.oph-plainecommunehabitat.fr

[f plainecommune.habitat](https://www.facebook.com/plainecommune.habitat) [@Plaine Co Habitat](https://www.instagram.com/PlaineCoHabitat)

LES TRAVAUX DEMARRENT

Après les phases d'études, de concertation et d'élaboration du programme de travaux, le chantier de réhabilitation de votre site va démarrer. Cette étape importante de la vie de votre résidence vise à améliorer le confort et la qualité de vie au quotidien à la Fontaine Rosée. Cette amélioration n'occasionnera d'ailleurs aucune augmentation de loyer spécifique.

Malgré un contexte financier peu favorable, l'office s'attache à suivre une programmation de travaux à la hauteur de vos besoins.

C'est une volonté politique de notre territoire, et c'est la mission première de Plaine Commune Habitat.

La période de chantier peut présenter quelques désagréments au quotidien. Soyez assurés de l'implication et de la disponibilité des équipes de l'office à vos côtés pour faire de ce beau projet une réussite.



Laurent Russier
président

**EN SAVOIR
PLUS**

Les travaux

■ La phase de préparation de chantier se déroulera sur le 1^{er} trimestre 2019 :

les entreprises vont s'installer sur le site et notamment utiliser les espaces verts du site.

Vous pourrez découvrir les nouveaux équipements (fenêtres baignoire, wc, ventilation, ...) grâce au logement témoin situé au **7^e étage, escalier C, logement 166, au 20 sentier du Clos.**

RÉUNION PUBLIQUE

Mercredi 3 avril à 18h30

Réfectoire de l'école Jean-Jaurès

Venez nombreux à la réunion publique au cours de laquelle vous seront présentés les équipes, le planning et la méthodologie d'intervention.



NOUS
SOMMES
ICI

2019

FÉVRIER
Installation
de chantier

2^e TRIMESTRE
Démarrage
du chantier

2020

MAI
Fin des
travaux

FONTAINE ROSÉE / PIERREFITTE-SUR-SEINE



Façade entrée Nord Ouest



Façade arrière Sud Est

LE PROGRAMME DES TRAVAUX

LES INTERVENTIONS SUR L'ENVELOPPE DES BÂTIMENTS

- Isolation des bâtiments par l'extérieur
- Isolation des combles et sous-sols
- Remplacement des chutes d'eaux pluviales
- Remplacement des garde-corps des balcons
- Remplacement des menuiseries et des occultations (séjour et chambres) ou reprise des persiennes métalliques en rez-de-chaussée
- Remplacement des portes fenêtres par une fenêtre

LES INTERVENTIONS SUR LES PARTIES COMMUNES ET LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

- Réfection et amélioration de l'éclairage
- Remplacement des fenêtres

- Fermeture des accès aux caves par les halls
- Amélioration de la sécurité incendie des gaines techniques

LES INTERVENTIONS DANS LES LOGEMENTS

- Mise en conformité électrique des logements (selon date d'entrée dans les lieux)
- Rénovation des pièces humides selon vétusté (peinture, sol, faïence, équipements sanitaires et robinetterie dégradée)
- Remplacement des chutes d'évacuation eaux usées / eaux vannes
- Amélioration de la ventilation des logements avec mise en place d'entrées d'air sur les fenêtres et remplacement des bouches d'extraction des pièces humides

LES ENTREPRISES

Cinq entreprises ont été retenues pour réaliser les travaux de réhabilitation :

- Façades : entreprise ECOBAT
- Fenêtres et garde-corps : entreprise BMG
- Électricité : entreprise EGELEC
- Plomberie, ventilation et faïence : entreprise QIVY
- Sols, peintures, menuiseries intérieures : entreprise SPEBI

Une question, une réclamation ?

■ Vous trouverez à la loge un cahier de réclamation. Toutes vos demandes devront y être consignées pour pouvoir être traitées. À défaut, votre demande ne sera pas prise en compte.



VOS GARDIENS

TELMA DOS SANTOS 06 69 97 32 33
ABOU EL MADJ MASTOUR 06 60 32 71 40
Vos gardiens sont joignables du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30.

BON À SAVOIR

- Cette réhabilitation n'entraînera pas d'augmentation spécifique de loyer.

ÉTATS DES LIEUX

Les états des lieux avant travaux débiteront prochainement. Vous serez avertis par avis de passage. Votre présence est obligatoire. Le programme de travaux et les étapes du chantier vous seront précisés, et les particularités de votre logement examinées.

DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX

Des diagnostics amiante doivent impérativement être effectués dans chaque logement avant la réalisation des travaux. Les logements qui n'ont pas été diagnostiqués le seront à partir du mois de mars. Vous en serez informés par courrier. Les travaux ne pourront pas être exécutés dans les logements dont les locataires auront refusé de réaliser le diagnostic amiante.